



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5050165

N/REF : 12/03/2025 10H19 C:002640 I:31504
V/REF : F07865
V/Email reçu le Mercredi 12/03/2025 à 10H19

ALLIADE HABITAT
Service Sinistres
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

V/REF.IMM. ALH-C609-01-03
IMMEUBLE : LYON LE BERYL
104/108 RUE MAZENOD
69003 LYON

Dardilly, le 21 Mai 2025

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 104/108 RUE MAZENOD - LOGEMENT M KERRIS TEL 0698929454
MOTIF : INTERVENIR SUITE A UN DEPART DE FEU DANS LE LOGEMENT AU NIVEAU DU
FOUR - FAIRE LA VERIFICATION ET MISE EN SECURITE DES INSTALLATIONS
ELECTRIQUE AFIN QUE LES SERVICES ENEDIS PUISSENT REETABLIR L ELECTRICITE
DANS CE LOGEMENT

Donneur d'ordre : Mme I. PAILLER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Dépannage logements

LE 13/03 A 15H15 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MR KERRIS AU 1ER ETAGE
CONTROLE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE DE LA CUISINE SUITE A UN DEPART DE
FEU, CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET VERIFICATION
AVEC MESURES D'ISOLEMENT DES LIGNES. RAS. INSTALLATION OK
NOTRE TECHNICIEN A CONSTATE QU'IL S'AGISSAIT DU FOUR, DE LA PLAQUE DE
CUISSON ET DU PLAN DE TRAVAIL QUI ONT BRULE
CONTROLE DES PRISES DE COURANT ET DE LA SORTIE DE CABLE
NOTRE TECHNICIEN A CONSTATE QUE LE DEPART DE FEU N'AVAIT PAS ENDOMMAGE
LES APPAREILLAGES
REMISE DE L'ATTESTATION DE MISE EN SECURITE AU LOCATAIRE AFIN DE LA
REMETTRE AUX SERVICES D'ENEDIS POUR RETABLIR L'ALIMENTATION DU LOGEMENT

LE 03/04 A 09H00 :
SUITE AU MAIL DE MME PAILLER DU 01/04 SIGNALANT UNE DISJONCTION DANS LA
CUISINE SUITE A LA REMISE EN ROUTE PAR LES SERVICES D'ENEDIS
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MR KERRIS AU 1ER ETAGE
REALISATION D'UN NOUVEAU CONTROLE DES INSTALLATIONS SUITE A LA REMISE
SOUS TENSION DES INSTALLATIONS ET A L'EVACUATION DES MEUBLES BRULES.
IDENTIFICATION D'UN COURT CIRCUIT ENTRE LA PHASE DE LA LIGNE 32A ET
LA TERRE DE LA LIGNE 20A, LES LIGNES ETANT CROISEES CELA EXPLIQUE
POURQUOI LES TESTS D'ISOLEMENT N'ONT PAS PERMIS DE VOIR LA PANNE SANS
TENSION. SUITE A CE CONTROLE, REALISATION D'UNE ISOLATION DES DEUX LIGNES
EN COURT CIRCUIT (LIGNE 32A ET LIGNE 20A).



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5050165

ISOLATION DE DEUX AUTRES LIGNES 20A PRESENTES SUR LE MEME PAN DE MUR ET
MISE EN ATTENTE DE CELLE CI POUR PERMETTRE LA REPRISE DE LA CLOISON
EN TOUTE SECURITÉ.

PAR MESURE DE PRECAUTION, DEPOSE DU MEUBLE HAUT DE LA CUISINE POUR
METTRE L'ALIMENTATION DE L'APPLIQUE ET CELLE DE LA HOTTE DANS UNE BOITE
ETANCHE.

NOUS NOUS CHARGEONS DE VOUS TRANSMETTRE UN DEVIS RAPIDEMENT POUR LA
REPRISE DES ALIMENTATIONS HS, LE REMPLACEMENT DES APPAREILLAGES NOIRCIES
ET LA REMISE EN PLACE DES ALIMENTATIONS DE LA HOTTE ET DE L'ECLAIRAGE EN
APPLIQUE, UNE FOIS LA CLOISON EN PLACO REPRISE.

OBSERVATIONS : FP AB Email envoyé le 10/04/25 a 19H28

SUITE AU PASSAGE DE NOTRE TECHNICIEN DU 03/04, NOUS NOUS CHARGEONS DE
VOUS TRANSMETTRE UN DEVIS POUR LA REPRISE DES ALIMENTATIONS ELECTRIQUES
ENDOMAGEES DANS LA CUISINE, LA REMISE EN PLACE DES ALIMENTATIONS
ELECTRIQUES DE LA HOTTE ET DE L'ECLAIRAGE EN APPLIQUE, ET LE
REEMPLACEMENT DES APPAREILLAGES NOIRCIES OU HORS SERVICE

FP AB Email envoyé le 31/03/25 a 20H00 Mme I. PAILLER

FP AB Email envoyé le 31/03/25 a 20H00 M. F. AUBERT

FP LCOMPTER Email envoyé le 31/03/25 a 20H00 M. F. AUBERT

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	1	32,10	32,10
1,00	Controle installation complet logement	1	105,25	105,25
1,00	Fourniture attestation Remise en service	1	24,00	24,00
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h 03/04	50	32,10	32,10
2,50	EL1200-H.MO Controle/isolation lignes HS	50	35,93	89,82
TOTAL H.T.				283,27
T.V.A. a 10,00%				28,32
TOTAL T.T.C.En EURO				311,59

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

12 chemin des Gorges – 69570 DARDILLY

SAS au capital de 30 000 €

RCS. LYON 419 990 171 – TVA intracommunautaire FR 83419990171

Tél : 04 78 20 96 35 - Fax : 04 78 20 03 45

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 1884 958 - B.I.C : SOGEFRPP



*Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr*

FACTURE N° 5050165

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°F07865
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

SERVICE SINISTRES

173 Avenue Jean Jaurès

69007 LYON

Emetteur : MME Isabelle PAILLER

SARL AMES ELECTRICITE

12 CHEMIN DES GORGES

69570 DARDILLY

1203-1019.

Prestation Parties Privatives

HP C609- NC 250283-Cde régul - C:00264 I:31504, Travaux à réaliser entre le 20/05/2025 et le 20/05/2025

Votre contact : MME NADIA GUECHTOULI (0689370337)

LYON LE BERYL (ALH - C609 - 01 - 03)

Occupant : MME M. KERRIS Morgiane nawale 585410 /15

LE BERYL - 104-108 RUE MAZENOD

portable : 0698929454

69003 LYON 3EME ARRONDISSEMENT Logement n° 411367,
porte n°, 1er étage, Type 3

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - .Electricite	283,27	1,00 FOR	283,27	10,00%
Commande en régularisation suite rapport C:002640 I: 31504 pour : Mesures conservatoires suite départ de feu en cuisine				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT		283,27 €
Total TVA	10,00%	28,33 €
Total TTC		311,60 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la
réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et
la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07



Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestationEvaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR